

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 2 septembre 2021, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Patrick Domon, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Patrick Domon, président : "Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil de ville. Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Cher public présent ce soir, à toutes et tous, je vous adresse la cordiale bienvenue. Merci d'être là. Avant de commencer, comme à l'accoutumée, je vais faire le point sur les mesures COVID. Le port du masque continue d'être obligatoire dans cette salle. Toutefois, en référence à la Lettre d'information du Directoire des préfectures, de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire et de l'Association des communes bernoises (état au 25 août 2021), il est possible pour les orateurs qui le souhaitent de retirer le masque durant leurs interventions. Pour celles et ceux qui choisiraient de garder le masque lors de leurs prises de parole, je rappelle qu'il est important de parler bien fort et distinctement. A l'attention du public, je vous prie de bien respecter le port du masque et de laisser un siège de libre si vous êtes assis à côté de quelqu'un avec qui vous ne faites pas ménage commun."

M. Patrick Domon, président : "Je vous prie d'excuser ce soir l'absence du conseiller municipal M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives."

M. Patrick Domon, président : "Je constate qu'il manque un scrutateur au bureau du Conseil de ville, et demande à la fraction socialiste de bien vouloir proposer un remplaçant."

...La fraction socialiste a désigné Mme Nathalie Fiechter, PS...

...Mme Nathalie Fiechter, PS, prend place à la table du bureau du Conseil de ville...

M. Patrick Domon, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021
3. Communications du président et du maire
4. Rapport final de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable »
5. Motions et interpellations
6. Petites questions
7. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Michel Bastardoz (PLR), M. Mathias Nikles (PLR), M. Yann Doutaz (PLR), M. Samuel da Silva (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR) M. Christian Tharin (PLR), M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Raphaël Perotto (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), Mme Danika Perret (ARC), Mme Morgane Burgener (ARC), Mme Michèle Comte (ARC), M. Roger Comte (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Marie Ruchonnet (PS), M. Gerolamo Pepe (PS), M. Loïc Springenfeld (PS) et Mme Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Daniel Müller (PLR), Mme Josepha Chiesa (ARC) et M. Vital Carnal (PS)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), Mme Jessica Froidevaux, Mme Paula Tanner, M. Corentin Jeanneret, Mme Josika Iles, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : M. Olivier Zimmermann (vice-maire),

Presse : Mme Natacha Mengoli (RJB), Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Mme Anja Muster (TeleBilingue)

Public : Cinq personnes sont présentes sur la galerie.

M. Patrick Domon, président : "Je rappelle la répartition du travail des scrutateurs que je remercie d'avance au passage. Le scrutateur à ma droite comptabilisera les voix de la fraction PLR et du bureau, celui à ma gauche les voix de la fraction ARC, du Parti socialiste et de Joëlle Häller, sans parti."

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 est approuvé par 26 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Patrick Domon, président : "Je constate que TeleBilingue a de la peine à trouver notre salle de séance. Est-ce qu'un membre de la presse peut aller aider la journaliste qui se trouvait à l'instant sur le balcon ?"

...Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) quitte la séance quelques secondes pour aider la journaliste de TeleBilingue...

3. Communications du président et du maire

M. Patrick Domon, président : "Je ne croule toujours pas sous les invitations, bien au contraire, c'est toujours le calme plat. Je n'ai à vous rendre compte d'aucune représentation, mais j'ai toutefois une communication à vous faire. Lors de notre séance du mois de juin, le PLR déposait une petite question intitulée "Proposition d'un nouvel emplacement pour le Conseil de ville". Suite à cela, le Conseil municipal a estimé que le lieu de la tenue des séances du Conseil de ville était l'affaire du Législatif imérien et non la sienne. Il a donc transmis la gestion

de cette réflexion au bureau du Conseil de ville. Divers contacts ont déjà été pris et une séance du bureau est prévue dans le courant du mois. J'ai bon espoir que nous puissions vous rendre compte de nos réflexions et vous soumettre une proposition à l'occasion de notre prochaine séance, en octobre. J'en ai terminé avec mes communications, je passe la parole à M. le maire, M. Patrick Tanner"

M. Patrick Tanner, maire : "J'ai une seule communication à vous partager ce soir. Elle concerne la marquise CFF du quai n° 1. Après une longue procédure et plusieurs échanges et séances avec les différents partenaires dont le Service des monuments historiques du canton de Berne, les Chemins de fer fédéraux ont soumis à l'Office fédéral des transports une demande d'approbation des plans en date du 20 mai 2021. Le 1^{er} juin, l'OFT a ouvert la procédure en la forme simplifiée en invitant le Conseil municipal, le canton de Berne et l'Office fédéral de la culture à se déterminer sur ledit projet. Le 15 juin, l'OFT a transmis aux CFF le résultat de son examen d'exhaustivité et la Municipalité a remis son rapport en date du 16 juin. J'ai ainsi le plaisir de vous informer que nous avons reçu en date du 26 août dernier la décision d'approbation des plans pour le renouvellement et le renforcement de la marquise historique du quai 1 de la gare CFF de Saint-Imier. Cette décision correspond au permis de construire et nous attendons ces prochaines semaines la planification pour la réalisation de l'ouvrage de la part des CFF. La personne en charge du dossier auprès de CFF Infrastructure est actuellement absente jusqu'au 9 septembre. Il n'est ainsi malheureusement pas possible pour le Conseil municipal de vous communiquer ce soir les détails de l'intervention, mais nous avons immédiatement sollicité les CFF pour que les travaux puissent se réaliser avant le prochain hiver. Nous vous tiendrons naturellement informé des prochaines échéances, très probablement à l'occasion du Conseil de ville du mois d'octobre. Je profite d'adresser, au nom du Conseil municipal, nos remerciements à l'Office fédéral des transports qui a traité ce dossier avec beaucoup de diligence."

4. Rapport final de la commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable »

Rapport du Conseil municipal :

Suite à la décision du Conseil de ville du 5 septembre 2019, une commission spéciale a été nommée par votre autorité en date du 24 octobre 2019, conformément aux art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO).

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par cette commission.

En cas d'acceptation du rapport final par votre autorité, l'Exécutif communal sera chargé de mettre en œuvre les conclusions et recommandations du rapport selon les trois phases décrites. En outre, vous acceptez la création d'une nouvelle commission temporaire composée de 5 membres ainsi que la libération d'un crédit extraordinaire brut de CHF 20'000.00 pour l'accompagnement de la commune par la société *sanu Future Learning SA*.

En cas de suite positive, ces différentes étapes seront réalisées en concertation entre l'Exécutif communal et la nouvelle commission temporaire.

L'acceptation ou le refus du rapport final conduira à la dissolution de l'actuelle commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable ».

Ouverture de la discussion :

M. Swann Thommen, ARC : "Au nom de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable", je tiens à remercier toutes les personnes qui ont pu s'impliquer dans cette réflexion et nous donner leurs précieux renseignements et expertises sur le sujet. Je remercie donc tout d'abord les membres de la commission pour leur implication dans cette réflexion et l'esprit positif qu'ils/elles ont pu amener lors de nos séances. Je remercie également tous les collaborateurs communaux, ainsi que les chefs et cheffes de département de nous avoir donné de leur précieux temps pour mener cette réflexion. Aujourd'hui, il vous est demandé d'accepter ou pas ce rapport et l'investissement de CHF 20'000.- pour la mise en place d'un accompagnement de la commune par le sanu Future Learning SA, basé à Bienne, et la mise en place d'une série de propositions d'actions à mener au sein de notre commune en plusieurs phases. Nous sommes conscients que la question du développement durable au sein de notre commune est un vaste chantier et que nous avons pu constater que beaucoup d'efforts sont déjà à l'œuvre au sein des différents départements. Mais, nous restons convaincus qu'il est important d'intégrer cette dimension durable encore plus dans la logique de notre développement communal. Il est à noter également que nos prochaines votations cantonales portent sur cette thématique et que la modification de la Constitution cantonale est un pas pour le climat. Il va s'en dire que notre commission n'est pas une experte en la matière et c'est également pour cette raison que nous avons cru bon d'impliquer un prestataire externe pour aider notre commune à se doter de nouveaux outils pour entamer cette transition et ainsi s'insérer dans le programme de l'OEE afin de bénéficier des soutiens en matière de stratégies politiques et financières du Canton de Berne. Notre commission aimerait donc pouvoir se renouveler, afin de pouvoir suivre cette démarche et poursuivre avec les différentes personnes de la commune cette réflexion au sein du groupe de travail dirigé par le sanu. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute question relative à ce rapport et ses implications. En espérant de tout cœur que le Conseil de ville puisse s'exprimer positivement sur ce rapport, et au nom de la commission "Pour une politique communale orientée développement durable", nous vous remercions pour l'attention portée à ce projet. Je terminerai simplement par cette citation de Pierre Rabhi, philosophe : "La conscience est probablement ce lieu intime où chaque être humain peut en toute liberté prendre la mesure de sa responsabilité à l'égard de la vie."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "La fraction libérale-radical a pris bonne connaissance du rapport final de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" et se réjouit du travail effectué par la commission. En effet, il nous est présenté un rapport complet et rempli d'un panel de propositions pour le développement durable. De plus, ce rapport va dans le sens de notre résolution déposée le 20 juin 2018 en même temps que la motion de la fraction ARC. Nous sommes favorables à la libération d'un crédit extraordinaire de CHF 20'000.- qui pourrait être pris en charge à hauteur de 50 % par le canton, destiné à l'accompagnement de la commune par la société sanu Future Learning SA, mais également à la création d'une nouvelle commission temporaire de 5 membres qui pourrait être rattachée à l'Exécutif. Toutefois, au vu des coûts engagés, nous exigeons que les résultats apparaissent dans le rapport de fonctionnement de la commune. La fraction libérale-radical remercie les membres de la commission temporaire pour le travail effectué."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "C'est avec grand intérêt que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable". Elle en a apprécié le contenu, de grande qualité, et remercie les membres de la commission de leur travail fouillé et rigoureux. Le développement durable est l'idée que les sociétés humaines doivent vivre et répondre à leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Aujourd'hui plus que jamais, ce sujet est d'actualité et nous ne pouvons qu'approuver que notre commune s'engage sur cette voie. Si son exemple pouvait inciter les communes de la région à entreprendre des démarches allant dans le même sens, nous en serions d'autant plus satisfaits. Dans le même ordre d'idées et face à l'urgence climatique, la fraction socialiste suggère à la commission qui pourrait être créée ce soir d'étudier la possibilité d'obtenir le label

Cité de l'énergie. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au site www.citedelenergie.ch. Il pourrait aussi être judicieux que la commission s'intéresse à la conception régionale climat du Jura bernois, que l'association Jura bernois.Bienne est en train d'élaborer. Ce projet vise à établir un état des lieux de la mobilité durable et de la biodiversité dans le milieu bâti de l'ensemble des communes du Jura bernois. La thématique de l'énergie est également traitée dans les communes ne disposant pas d'un plan directeur communal de l'énergie. Est-ce que c'est le cas à Saint-Imier ?"

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Oui, sachez que nous sommes sur un projet d'élaboration d'un plan directeur énergétique."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "A terme, la conception régionale climat identifiera les principaux potentiels des territoires communaux et proposera des mesures aux autorités, afin notamment d'atteindre les objectifs climatiques de la Confédération et du canton. En conclusion, c'est à l'unanimité que la fraction socialiste accepte le rapport final de la commission "Pour une politique communale orientée développement durable", de même que la création d'une nouvelle commission temporaire composée de 5 membres, ainsi que la libération d'un crédit extraordinaire brut de CHF 20'000.- pour l'accompagnement de la commune par la société sanu Future Learning SA."

Mme Joëlle Häller, sans parti : "J'ai bien étudié le rapport final de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" et j'accepte de renommer une nouvelle commission temporaire pour poursuivre cette réflexion."

Au vote, le rapport final de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" est accepté à l'unanimité.

5. Motions et interpellations

M. Patrick Domon, président : "Je n'ai pas reçu de motion, nous pouvons passer aux réponses du Conseil municipal concernant les interpellations."

M. Patrick Tanner, maire : "L'Exécutif communal s'est penché avec toute l'attention requise sur les questions soulevées par l'interpellation PLR déposée par l'intermédiaire de M. Gaëtan Aellen. Cette dernière vise à obtenir la garantie du Conseil municipal que la Déclaration d'intention de 2012 pour régler la Question jurassienne soit bien appliquée et que l'avis clair de la population de Saint-Imier soit respecté. Selon votre demande, le Conseil municipal peut vous confirmer que la Question Jurassienne est terminée pour Saint-Imier au sens de la Déclaration d'intention portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région du 20 février 2012. En effet, pour rappel et en application de cette déclaration d'intention, la population imérienne s'était prononcée le 24 novembre 2013 à 75,87 % contre la proposition d'engager un processus visant à créer un nouveau canton réunissant les territoires de l'actuel Jura bernois et de l'actuelle République et canton du Jura. Par la suite et contrairement aux communes de Moutier, Belprahon et Sorvilier, la ville de Saint-Imier n'a pas sollicité la possibilité offerte par l'art. 9 de la Déclaration d'intention pour organiser un vote communaliste ayant pour objet le rattachement de Saint-Imier à la République et canton du Jura. Finalement, nous pouvons vous confirmer que l'organisation d'une telle votation ne figure pas à l'agenda politique du Conseil municipal. Toujours selon l'art. 9 de la Déclaration d'intention, un tel vote aurait dû être sollicité dans les deux ans qui suivaient la votation du 24 novembre 2013, soit jusqu'au 24 novembre 2015 au plus tard. Nous espérons que les éléments exposés seront de nature à pouvoir vous rassurer et surtout à démontrer que la décision populaire de novembre 2013 est pleinement respectée par l'Exécutif communal. A titre personnel, je regrette vos

allégations sans fondement et totalement injustifiées à mon égard. Je ne peux que vous inciter à lire l'article du Jura Libre paru en septembre 2017 auquel vous faites allusion dans votre interpellation. J'en tiens volontiers une copie à disposition de M. Gaëtan Aellen, PLR, à l'issue de ce Conseil de ville. Je suis persuadé que cette interview devrait pouvoir dissiper toutes vos craintes et vous rassurer sur les intentions que vous souhaitez m'attribuer à tort."

Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité : "En réponse à l'interpellation de M. Denis Gerber, PLR, du 17 juin 2021, je peux apporter la réponse suivante. Nous remercions le groupe PLR de son interpellation. Nous tenons d'emblée à faire retomber la pression et à rassurer tout le monde ; les aménagements prévus, qu'il s'agisse des places de stationnement ou de la création d'une zone 30 km/h, ont fait l'objet d'une validation de la Commission urbanisme et mobilité et du Conseil municipal. Le marquage des places a été fait dans le but premier de régler les problèmes récurrents de stationnement sur les trottoirs et ainsi améliorer la sécurité des piétons, plus particulièrement celle des enfants. Il ne s'agit en aucun cas de places privatives ou permanentes ; elles sont à disposition de tous les usagers de la route, qu'ils soient riverains ou employés des institutions proches, qu'ils viennent de Saint-Imier ou qu'ils soient pendulaires. Il n'est d'ailleurs pas permis par la LCR de stationner des voitures ad aeternam. Nous confirmons que le marquage de cases de stationnement en zone blanche ne requiert selon nous ni décision formelle ni publication (art. 107, al. 3 et 4 OSR) si le stationnement n'est pas indiqué exclusivement par une marque (art. 107, al. 3, lit. a OSR). La signalisation n'a pas été posée immédiatement, effectivement, car un projet de zone 30 km/h dans le secteur est à l'étude. La signalisation des cases de stationnement pourrait alors prendre place sur le même totem que la signalisation pour la zone 30 km/h. Méthode qui nous permet d'économiser les deniers publics et de ne pas acheter des panneaux à plusieurs reprises. Afin de lever toute ambiguïté, nous avons pris l'option de publier ces nouvelles règles de stationnement avant la mise en zone 30 km/h du secteur. Si les passages pour piétons ont été supprimés, cela ne tient en aucun cas à l'intervention d'un riverain mais à deux choses :

- 1) La fréquentation : selon la norme, les passages piétons ne peuvent être mis en œuvre que s'il existe une demande en traversée régulière.
- 2) La mise en œuvre prévisible d'une zone 30 km/h dans le secteur Fourchaux : dans ces zones, l'aménagement de passages pour piétons n'est en principe pas admis sauf si des besoins spéciaux l'exigent, notamment aux abords directs des écoles et des homes.

En ce qui concerne les contrôles effectués sur ces places, ils sont faits sur le même modèle que toutes les zones blanches de la Cité. Les mesures hivernales devront être respectées. Nous souhaitons aussi vous informer que d'une façon plus générale, nous étudions actuellement l'opportunité de mettre en place une politique de stationnement raisonnée. Nous sommes sur le point de confier un mandat pour une étude plus globale sur la circulation à Saint-Imier. Le Conseil de ville sera bien entendu informé en temps voulus de l'évolution de ces démarches. Nous espérons ainsi avoir répondu à satisfaction à cette interpellation."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, pour l'information reçue."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux interpellations, nous pouvons donc passer aux nouvelles interpellations. J'en ai reçu 4."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Il y a quelques années, un ancien élève fréquentant l'Ecole secondaire de Saint-Imier a émis le vœu de suivre un semestre de sa scolarité obligatoire dans une école alémanique du canton. Mais pour des raisons d'écolage, la commune de Saint-Imier avait refusé d'entrer en matière sur cette demande. Refusant de baisser les bras, la famille avait alors entrepris des démarches administratives et personnelles assez lourdes."

Vous avouerez qu'une telle situation peut en rebuter plus d'un, aussi motivé qu'il soit. Dès lors, il serait temps d'entamer des démarches pour que de tels obstacles soient levés au sein d'un canton bilingue, qui devrait précisément profiter de cet atout pour favoriser de tels échanges dans un sens comme dans l'autre. C'est pourquoi nous demandons au Conseil municipal d'approcher les instances dirigeantes cantonales pour qu'il soit possible d'offrir l'opportunité aux élèves de Saint-Imier, qui le souhaiteraient, de suivre un semestre dans une école alémanique sans que la commune ne doive en assumer l'écolage. Nous demandons également qu'une enquête soit menée auprès des parents d'élèves, fréquentant l'Ecole secondaire actuellement, d'un éventuel intérêt pour un tel échange. Seraient-ils prêts, le cas échéant, à accueillir un élève alémanique pendant quelques mois ? L'ESSI pourrait ainsi se profiler comme pionnière en la matière."

M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture : "Voici les éléments que je peux apporter pour répondre à l'interpellation déposée par la fraction ARC à propos des semestres d'école obligatoire dans la partie germanophone du canton de Berne. La ligne du Conseil municipal en la matière est constante et claire : l'entrée en matière pour de telles demandes est refusée. Ce refus s'explique d'une part par la volonté de l'Exécutif de ne pas créer de précédent qui obligerait notre Conseil à entrer en matière systématiquement et, d'autre part, afin de maîtriser les coûts. En effet, si le Conseil municipal entre en matière pour une telle demande, les frais d'écolages sont à sa charge et cela représente un surcoût non négligeable par élève d'environ une dizaine de milliers de francs. Cela dit, le Département de l'éducation et de la culture n'est évidemment pas opposé au bilinguisme et aux échanges linguistiques. Ces derniers doivent même être encouragés dans notre grand canton bilingue pour tisser un pont par-delà le Röstigraben. Dans le cadre de la scolarité obligatoire, des échanges ont lieu par classe et à l'initiative de certains membres du Corps enseignant. Cela ne remplace pas un semestre complet en immersion mais constitue déjà un bon début. Les élèves ont également la possibilité de rejoindre, dès la 10H, le Gymnase de Bienne afin de suivre le modèle alémanique de la Quarta. Cet enseignement bilingue et de qualité peut aussi pallier ce manque que vous relevez. En outre, il existe une Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (Cf. RSB 439.14), ratifiée par les dix cantons de la Suisse du Nord-Ouest. Cette convention permet aux élèves bernois intéressés et ayant achevé leur scolarité obligatoire d'effectuer un séjour linguistique dans le cadre d'une douzième année dans un établissement public de la scolarité obligatoire du canton de Soleure. Durant cette année, les élèves sont généralement accueillis par une famille soleuroise et les coûts sont supportés à 65 % par la commune de domicile de l'élève, la Direction de l'instruction publique prenant en charge également une partie. Le Conseil municipal va s'approcher du canton afin de voir quelles solutions peuvent être mises en place afin de venir encore étoffer l'offre que je viens de vous présenter. De plus, la direction de l'Ecole secondaire sera saisie du dossier afin de mettre en place un sondage auprès des élèves dans le but d'avoir une idée du potentiel d'une telle démarche, toujours selon votre demande."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci M. Corentin Jeanneret, chef du Département éducation et culture, pour les informations, et pour les démarches qui seront entreprises."

Mme Danika Perret, ARC : "Interpellation intitulée : Piscine intérieure. Je souhaite m'exprimer au sujet des communications effectuées hier concernant la qualité de l'air de la piscine intérieure. Ma fille était au bassin mercredi dernier et a montré une capacité respiratoire affaiblie durant la soirée ainsi que des démangeaisons au fond de gorge. Ces symptômes se sont atténués dès le lendemain, pour disparaître totalement durant le week-end. La monitrice de ma fille durant cet après-midi a, quant à elle, dû recourir à un traitement de cortisone afin d'atténuer ses symptômes. Je ne doute pas que des analyses sont faites régulièrement concernant la qualité de l'air et de l'environnement du bassin intérieur. En revanche, j'invite à prendre en compte les témoignages des utilisateurs et d'approfondir les investigations. Est-ce que ces analyses sont effectuées uniquement lorsque le bassin est vide ou est-ce que certains

prélèvements ont également lieu durant les moments d'utilisation du bassin ? Je souhaiterais que le service effectue de nouvelles analyses en collaboration avec les principaux utilisateurs de l'infrastructure et publie les résultats afin de rassurer les nageurs des fausses rumeurs. Merci pour votre écoute."

M. Patrick Tanner, maire : "Merci pour l'interpellation. M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives, étant absent ce soir, nous prenons note et allons en discuter au sein du Conseil municipal. Ce que je peux déjà vous dire, en lien aussi avec le communiqué de presse paru hier sauf erreur, c'est que les mesures réalisées ont montré qu'à aucun moment la population a pu être exposée à un danger. Je comprends vos criantes, et je pense que nous pouvons, au nom de la transparence, vous apporter les réponses que vous souhaitez."

Mme Danika Perret, ARC : "Merci."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Interpellation intitulée : Bornes de recharge pour vélos électriques. L'électromobilité n'est pas une mode, c'est un véritable fait de société. La crise sanitaire du Covid-19 vient confirmer cette tendance, en particulier dans le domaine des vélos électriques. Les ventes des vélos électriques, qu'ils soient de ville ou VTT, progressent régulièrement depuis 3 ans. Il n'y a pas à Saint-Imier et dans les environs, en particulier à Mont-Soleil et aux Pontins, de bornes de recharge pour les e-bikers. Ces derniers doivent souvent emporter leur chargeur domestique avec eux. Un accessoire encombrant. Dans ce contexte, les bornes de recharge publiques s'avèrent très précieuses pour faire le plein d'énergie. Dans le canton du Valais, plusieurs communes offrent cette prestation gratuitement aux e-bikers. Le PLR demande au Conseil municipal d'étudier rapidement l'installation de plusieurs bornes. Saint-Imier, ville sportive et au pied des massifs de Chasseral et Mont-Soleil, accueille de nombreux adeptes de vélos électriques, un tourisme doux et nécessaire à l'économie locale et régionale."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Je remercie le PLR pour cette interpellation. Il est vrai que la pandémie a boosté les ventes de vélos électriques et que de plus en plus d'adeptes sillonnent nos chemins. Pour vous fournir une réponse, j'ai pris langue avec M. Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, dans le but d'identifier les lieux les plus propices pour la pose de telles bornes. Etant donné le temps relativement long de la recharge de ces batteries, il est primordial de les installer dans des endroits où l'on passe un peu de temps. Nous avons déjà identifié quelques lieux tels que le Restaurant du Manoir à Mont-Soleil, la Maison Chasseral, la Place du Marché, la piscine, liste non exhaustive qu'il faudra affiner. M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, m'a quant à lui indiqué le nom de plusieurs fabricants. Une entreprise basée dans le canton du Valais propose des bornes qui vont de CHF 3'900.- pour la recharge d'un vélo à près de CHF 8'000.- pour 5 recharges simultanées, prix auquel il faut ajouter les frais d'installation. Il m'a aussi précisé que SACEN SA, dont la Municipalité est actionnaire, pourrait le cas échéant proposer son propre modèle. La Commission économie et tourisme a quant à elle accueilli l'idée avec enthousiasme et va se pencher sur la question. Il faudra déterminer la pertinence, la faisabilité, et surtout le coût d'un tel projet. J'espère avoir répondu à votre interpellation."

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Merci M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme, pour la réponse. Je me réjouis de voir ces bornes de recharge pour nos futurs e-bikers."

M. Samuel da Silva, PLR : "Interpellation intitulée : Réhabilitation du Sentier Nature. L'origine de cette interpellation est peut-être déjà un peu lointaine, mais les buts de celle-ci demeurent aujourd'hui encore dans les préoccupations de notre société. Raison pour laquelle il nous paraît pertinent d'en donner le contexte. En effet, au début de l'introduction de la brochure éditée par la Commission de la nature et environnement 1100^{ème}, on peut lire : "Dans le cadre

des festivités qui ont marqué le 1100^{ème} Anniversaire de notre Cité en 1984, un espace avait été réservé à la protection de la nature et à la connaissance de l'environnement. C'est à cette occasion qu'a été aménagé et balisé le Sentier Nature de Saint-Imier, dont le but est de faire connaître une nature encore riche, mais menacée." Plus loin, cette introduction se termine par ces quelques phrases : "On a heureusement pris conscience assez tôt du rôle joué par la forêt dans la protection des sols et la régulation des sources. Les forêts décimées ont été reconstituées et sont aujourd'hui un des traits dominants de notre paysage. Si nous les connaissons bien, si nous savons les aimer, nous saurons alors les sauver et les transmettre intactes à nos descendants". Ces passages, rédigés il y a 37 ans pour la sauvegarde de la nature, sont, en 2021, plus que jamais d'actualité. Ainsi, nous demandons au Conseil municipal d'étudier, dans les meilleurs délais, la réhabilitation de ce sentier, et pourquoi pas en impliquant différentes générations imériennes avec l'aide des services publics."

M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme : "Je remercie le PLR d'avoir souligné ce point important. Il est vrai qu'à l'heure actuelle la nature est au centre de toutes les préoccupations. Je pense que le Commission économie et tourisme peut se pencher sur ce sentier et voir comment le remettre le mieux possible en valeur."

M. Samuel da Silva, PLR : "Merci M. Marcel Gilomen, chef du Département économie et tourisme. Nous attendons de voir la suite."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autres interpellations, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

6. Petites questions

M. Patrick Domon, président : "Je commence par donner la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

Mme Jessica Froidevaux : "Je souhaite apporter un complément de réponse à la petite question de M. Gaëtan Aellen, PLR, du 17 juin 2021, concernant les conteneurs sur les trottoirs. M. Gaëtan Aellen, PLR, n'étant pas là ce soir, je vais toutefois apporter ce complément. Nous partageons le constat exposé sur la présence de conteneurs sur les trottoirs à différents endroits à Saint-Imier et les désagréments que cela peut parfois occasionner. Il faut toutefois relativiser la gravité de la situation. Le règlement sur les déchets indique qu'il est interdit de jeter, déposer ou d'abandonner des déchets en dehors des installations d'élimination prévues à cet effet. Il permet aussi d'imposer le recours à des conteneurs pour les groupes de bâtiments faisant partie d'un même ensemble, les immeubles locatifs, mais aussi pour l'industrie, l'artisanat et le secteur tertiaire. Les conteneurs vus çà et là dans les rues de Saint-Imier n'ont donc a priori rien d'illégal, d'autant plus qu'ils prennent bien souvent place sur des trottoirs privés. Ces deux aspects sont importants et renvoient directement à la notion d'égalité de traitement. En vertu de ce principe, nous aurions du mal à interdire à un propriétaire d'avoir recours à un conteneur alors que son voisin direct pourrait, lui, y avoir recours. Dans certains cas, il n'est pas possible de ranger les conteneurs à l'intérieur des bâtiments : manque d'espace de stockage, absence d'ascenseur, perron ou seuil infranchissable, règles d'hygiène pour les établissements publics, etc. C'est pourquoi il est difficile d'envisager d'interdire les conteneurs sur la voie publique. En revanche, il est assez clair dans notre esprit que les abords des conteneurs doivent rester propres et ne pas être encombrés par des déchets. Ainsi, si un conteneur est plein, nous pouvons envisager soit :

1. De demander aux propriétaires d'en installer un deuxième si la situation le permet.

2. De demander que les sacs taxés qui ne trouvent plus de place dans le conteneur soient déposés sur le trottoir les jours de tournée, uniquement à partir de 07h00.
3. D'informer les propriétaires qu'il est toujours possible de déposer les sacs taxés à la déchetterie aux heures d'ouverture habituelles.

Nous espérons ainsi avoir répondu à satisfaction aux attentes de M. Gaëtan Aellen, PLR."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Au nom de M. Gaëtan Aellen, PLR, je remercie Mme Jessica Froidevaux, cheffe du Département urbanisme et mobilité, pour ce développement."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions."

M. Patrick Domon, président : "Je vais donner la parole concernant les nouvelles petites questions. J'en ai reçu 6."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Nous parlons de développement durable, d'écologie, réchauffement climatique, etc. Le citoyen qui aimerait faire un geste pour notre planète en se dotant d'une voiture à propulsion électrique s'il est propriétaire d'une maison individuelle ou qu'il possède un garage, pas de souci, il fait installer un équipement pour recharger son véhicule. En revanche, le citoyen qui est locataire dans un immeuble, ou le touriste qui est de passage dans notre Cité a, pour faire le plein d'énergie, le choix entre la patinoire, le sud de l'Esplanade des Collèges ou les halles de gymnastique. Pour Saint-Imier, Terre d'énergies, est-ce suffisant ? Est-ce que l'achat d'une voiture électrique, et cela pour des raisons pratiques, va devenir le privilège des propriétaires ou des possesseurs de garage ? Ne faudrait-il pas des places de rechargement. par exemple à la Place du Marché, à la Place du 16-Mars, à l'hôpital, à la gare, etc. ? Un exemple : des travaux sont en cours actuellement à la Rue du Vallon. Ne serait-il pas judicieux de prévoir (ce qui n'est pas le cas) déjà maintenant une ou deux cases avec une borne de rechargement pour les utilisateurs de la Salle de spectacles ou les clients du peut-être futur hôtel, sur les places qui sont perpendiculaires au petit jardin public, et ne pas attendre que les travaux soient terminés pour rouvrir la rue dans une année ? La fraction PLR demande au Conseil municipal d'étudier un projet général pour améliorer l'infrastructure permettant d'accueillir plus de voitures électriques sur le territoire de notre commune, dite Terre d'énergies."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je remercie M. Michel Bastardoz, PLR, pour cette petite question pertinente. Nous allons nous pencher sur le sujet, afin de vous apporter une réponse, lors d'un prochain Conseil de ville."

M. Michel Bastardoz, PLR : "Merci."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Cyberattaques. Les cyberattaques deviennent de plus en plus fréquentes ces derniers mois. En mai dernier, la commune de Rolle en a fait les frais et les données parfois sensibles concernant plus de 5'000 de ses habitants sont accessibles sans grande difficulté sur le darknet. La commune de Saint-Imier a-t-elle un plan d'action si un tel phénomène de ce genre devait se produire ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Concernant ce qui est arrivé à Rolle, il semblerait qu'il y ait eu des alertes par les systèmes informatiques, et que ces alertes sont restées dans des boîtes e-mails qui n'ont pas été lues. Je peux vous assurer que notre Service informatique prend toutes les mesures nécessaires pour éviter les intrusions dans nos systèmes. Il a été rappelé à l'ensemble du personnel, pas plus tard que le 27 août dernier, les règles à adopter pour éviter ce type de problème. La plupart du temps, quand il y a une intrusion sur un système informatique, c'est souvent la conséquence d'une erreur humaine, d'une mauvaise manipulation. Cependant, même si les gens sont attentifs et minutieux, les auteurs des

cyberattaques ont toujours une longueur d'avance sur les systèmes de protection. La Commission de gestion exerce les attributions d'autorité de surveillance communale en matière de protection des données, mais on ne peut pas lui imputer la responsabilité en cas de problème. Je dirais que le plan d'action dépend aussi du type d'attaque. On l'a vu dans le cas de Rolle, la chose qu'il ne faut pas faire, c'est de ne pas communiquer. Il faut faire preuve de transparence. Le rôle des autorités consiste à agir très vite, informer les personnes qui ont été victimes de l'attaque et dont les données ont été exposées. Maintenant, je dirais, que nous faisons tout pour que cela ne puisse pas arriver, mais on ne peut cependant pas garantir que cela n'arrivera jamais. Je vais m'entretenir avec notre Service informatique pour pouvoir vous apporter plus de détails sur notre stratégie en cas d'attaque."

Mme Gisèle Tharin, PLR : "Merci. J'attends volontiers ce prochain retour du Service informatique."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question concernant les travaux pour les nouveaux dépôts des Services techniques. Lors du Conseil de ville du 13 décembre 2018, nous avons préavisé favorablement au Corps électoral la dépense de CHF 1'800'000.00 concernant l'acquisition et la rénovation des entrepôts de l'ancienne entreprise Zanella en faveur des Services techniques. La population imérienne a accepté ce crédit le 10 février 2019 par 728 voix sur 923 suffrages valables, soit 78,87 %. Notre fraction a remarqué qu'un bâtiment a été démoli et depuis lors, plus rien ne s'est passé depuis un certain temps. Nous souhaitons connaître :

- L'état actuel des travaux.
- La raison de l'arrêt du projet.
- Le délai de reprise des travaux.
- La fin prévisible des travaux."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Ne croyez pas que rien n'a été fait. Le projet avance. Après la démolition, des analyses ont été menées. Les plans qui se trouvent dans les mains de l'architecte, M. Fontana, ont fait l'objet de discussions, ils ont été actualisés. Les plans m'ont d'ailleurs été présentés la semaine passée et ils seront soumis à la Commission de l'équipement fin septembre. Maintenant vous pensez bien que mon but est d'avancer au plus vite, afin de pouvoir installer mes collaborateurs dans des bâtiments de qualité et réfléchis."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci pour ces informations. Je trouve dommage qu'au moment de l'acceptation du projet, il n'y ait pas eu les plans déjà établis. Mais voilà, j'en prends acte, et vous remercie."

M. Patrick Domon, président : "J'ai encore une petite question urgente concernant le quai nord de la gare de Saint-Imier. Je donne la parole."

M. Christian Tharin, PLR : "En raison de la communication de M. le maire qui a été faite tout à l'heure, nous retirons, logiquement, cette petite question urgente. Bien entendu, nous attendons avec plaisir un complément d'information lors de la prochaine séance, comme promis par M. le maire."

M. Swann Thommen, ARC : "La fraction ARC se permet de vous demander de nous éclairer sur le futur de notre piscine extérieure. En effet, les habitants du Vallon n'ont encore reçu aucune nouvelle concernant sa possible réouverture en été 2022, et si cette option est réaliste aux yeux du Département bâtiments et infrastructures sportives. En vous remerciant pour vos éclaircissements."

M. Patrick Tanner, maire : "En l'absence du responsable du département, je vais prendre note de votre petite question. Nous vous apporterons une réponse lors d'une prochaine séance. Ce que je peux vous dire, c'est que la situation est complexe du point de vue politique, dans le sens où la fermeture qui a été ordonnée par le Conseil municipal concerne principalement le problème avec le système de chloration. C'est ce qui a occasionné la fermeture immédiate de la piscine extérieure. Maintenant, suite à l'audit réalisé à la demande du Service bâtiments et infrastructures sportives, il a été constaté que l'état général de la piscine extérieure laisse apparaître la nécessité de travaux plus conséquents. Nous sommes en train de déterminer le coût et la stratégie à adopter pour pouvoir ouvrir la piscine extérieure lors de la prochaine saison. Le Service bâtiments et infrastructures sportives travaille là-dessus."

M. Swann Thommen, ARC : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Petite question intitulée : Pandémie et Commune. La quatrième vague de COVID-19 est en route et ce virus nous oblige à rebondir et à nous adapter sans cesse. Nous vous avons déjà posé officiellement des questions à ce sujet avec malheureusement des réponses peu satisfaisantes. Avec ma commission du CJB, nous avons rencontré Pierre-Alain Schnegg il y a exactement 2 semaines et nous avons fait le point sur les chiffres actuels. Le Jura bernois est le plus mauvais élève avec seulement 54,3 % de vaccinés (en comptant ceux qui ont reçu 2 doses mais également ceux qui n'ont reçu que 1 dose) et la tête du classement est occupée par le Seeland avec 71 %. L'objectif à atteindre se situe entre 80 et 90 % de gens vaccinés et il y a encore un bel effort à faire. Actuellement, seule la vaccination permet d'espérer, d'assurer l'arrêt de la circulation du virus. Vous aviez mentionné qu'il existait au niveau communal une Task Force COVID mais que celle-ci avait été mise en veilleuse. Nous revenons donc à la charge en vous demandant si ce groupe de travail est de nouveau actif et quelles sont les idées ou du moins les projets pour notre commune. Je vous informe déjà d'un changement de paradigme. Jusque-là les gens allaient vers le vaccin mais nous allons promouvoir la vaccination qui va à la rencontre des populations. Je vous rappelle que les communes ont un rôle à jouer tel qu'il leur a été rappelé en janvier dernier par l'autorité cantonale. En résumé, qu'allez-vous faire pour notre commune dans cette situation qui reste préoccupante ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Vous avez raison, la situation est tendue avec la progression de la 4^{ème} vague. Nous aimerions tous revenir à la normale le plus rapidement possible. Nous avons les chiffres de la Confédération. Mme Virginie Masserey, cheffe de la section "Contrôle de l'infection et programme de vaccination" à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), annonçait que le taux de vaccination se situait à 52 % pour les personnes ayant reçu 2 doses, et à 57 % pour ceux n'ayant encore reçu qu'une seule dose. Mais, ces chiffres peuvent varier car ne sont pas pris dans la statistique les personnes ne nécessitant pas de deuxième dose car ayant eu le Covid dernièrement. La Task Force Covid de la commune n'a pas été réactivée car la situation est actuellement gérée par le Conseil municipal avec l'appui de la Chancellerie municipale. Nous avons pris toutes les mesures possibles avec le Département de M. Schnegg. Nous avons participé à la vaccination à la rencontre de la population en faisant venir le camion de la vaccination à Saint-Imier. Nous allons continuer d'accéder aux demandes du canton dans la mesure du possible. Ensuite, nous ne sommes pas médecin. Nous n'avons pas les compétences pour injecter le vaccin. Les initiatives doivent venir du milieu médical et du canton qui est en charge de la stratégie. Je peux vous assurer que nous collaborons au maximum pour rendre la vaccination accessible à la population. Après, on ne peut pas forcer les gens, c'est une décision personnelle. On ne peut pas contraindre les gens à se faire vacciner. La stratégie adoptée par le canton varie également en fonction du taux d'hospitalisation et le remplissage des hôpitaux. La Confédération peut faire changer le comportement des citoyens en appliquant des mesures fortes. La Municipalité de Saint-Imier ne peut quant à elle pas décréter de telles mesures. Voilà ce que je peux vous dire."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je crois qu'on ne se comprend pas. Le but ce n'est pas de se substituer au canton ou à la Confédération. L'idée de M. Schnegg est claire. Les communes doivent s'engager. Mais pas pour édicter des lois. Par exemple, être visibles. Un flyer aux habitants. Etre à disposition des habitants pour discuter s'ils ont des questions. Faire quelque chose de "festif". On ne demande pas de prendre des mesures. On ne se comprend pas. Vous voyez ce que je veux dire ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je comprends bien. Mais, on a aussi une Commission de la santé, et nous n'avons reçu aucune proposition concrète allant dans ce sens-là. Nous examinons volontiers les idées. Mais, je tiens encore à répéter qu'au niveau de l'Exécutif nous ne sommes pas qualifiés pour apporter des réponses aux gens sur la vaccination."

M. Michel Ruchonnet, PS : "On tourne en boucle. Il faut que l'on discute dehors pour que l'on se comprenne bien. J'aimerais juste encore défendre votre municipale Mme Paula Tanner, en charge du Département action sociale, et qui est de votre parti. Elle vous a fait des propositions de la Commission de la santé. Vous n'avez accepté aucune proposition. Nous avons aussi proposé d'intégrer ce groupe avec M. le pharmacien M. Hugo Figueiredo, ou moi en tant que médecin. Vous avez jugé que ce n'était pas nécessaire. J'ai bien assez de travail, mais les propositions avaient été faites. Quand vous dites que la Commission de la santé n'a rien proposé, c'est faux. Ne dites pas que la Commission de la santé n'a rien fait. Vous remarquerez que je défends votre ARC."

M. Patrick Tanner, président : "Je ne mettais pas du tout en cause ma collègue Mme Paula Tanner, cheffe du Département action sociale."

M. Michel Ruchonnet, PS : "J'attends, nous attendons quelque chose d'autre pour accélérer. C'est la seule manière."

M. Christian Tharin, PLR : "Je me permet une nouvelle petite question suite à la réponse de M. le maire concernant la cybercriminalité. J'ai bien entendu que l'Exécutif prendra les mesures nécessaires si quelque chose devait arriver. J'ai aussi entendu que la Commission de gestion était responsable de la protection des données, mais que la responsabilité ne peut pas lui être imputée si quelque chose devait arriver, ce qui est une très bonne chose. Par contre, est-ce qu'il y a quelqu'un qui est la personne de contact pour la Commission de gestion en matière de protection des données ? Et deuxième élément, vous avez fait mention d'une information au personnel. La Commission de gestion serait intéressée de savoir ce qui s'est dit pour gérer la protection des données."

M. Patrick Tanner, maire : "La personne de contact au niveau informatique est le responsable informatique, M. Fabien Lavanchy, qui est sous la responsabilité du chancelier. C'est lui qui informe le personnel communal dès que des situations nouvelles apparaissent. C'est volontiers que nous lui demanderons de vous faire suivre les recommandations qu'il a transmises en interne."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci M. le maire. C'est avec plaisir que la Commission de gestion prendra acte des informations de M. Fabien Lavanchy, responsable informatique."

M. Patrick Domon, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre petite question, nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour."

4. Divers et imprévu

M. Patrick Domon, président : "Y a-t-il des divers et imprévu ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Je ne vais pas faire très long. J'aimerais juste, simplement, remercier quelqu'un qui est là à toutes les séances, qui rédige le procès-verbal du Conseil de ville. Juste remercier une fois de manière officielle M. le vice-chancelier, Tiago, pour tout ton travail. Merci pour les heures que tu passes à écrire le procès-verbal. Je pense qu'il vaut la peine, une fois de temps à autre, le remercier chaleureusement. Je vous prie de l'applaudir."

...Applaudissements...

...M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, présente ses remerciements par un hochement de tête...

M. Patrick Domon, président : "Je vous remercie M. Christian Tharin, PLR."

M. Patrick Domon, président : "Y a-t-il encore des divers et imprévu ?"

M. Patrick Domon, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie, et je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 32.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :